

## Refus communication code d'accès page facebook

Par James69	, le <b>17/05/2016</b> à <b>12:57</b>	

Bonjour.

Un salarié peut-il refuser de communiquer à son employeur les codes d'accès à une page facebook pro qu'il gère depuis son profil facebook personnel?

Par P.M., le 17/05/2016 à 13:15

Bonjour,

Normalement, tout ce qui est professionnel doit être mis à la disposition de l'employeur...

Par James69, le 17/05/2016 à 14:04

Merci! Y a-t'il un article du code du travail sur lequel s'appuyer?

Par P.M., le 17/05/2016 à 14:21

Le Code du Travail ne règle pas tout et la Jurisprudence pas chaque cas spécifique mais c'est un principe et plutôt que de communiquer les codes d'accès à un profil personnel, le salarié pourrait proposer de transmettre les pages professionnelles en question, dans la mesure du possible...

Par James69, le 17/05/2016 à 14:24

Merci.